

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 37 (1852)

Protokoll: Séance du 17 août 1852

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II.
PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES PUBLIQUES.



Séance du 17 août 1852, à 10 heures du matin,
au salon de M. de Lavallaz.



1. M. le président ouvre la séance par la lecture d'un discours consacré à l'essai d'une description physique du Valais, ensuite il déclare ouverte la 37^{me} session de la Société helvétique des sciences naturelles.

2. M. le professeur Perty de Berne fait une dissertation sur l'Anthropologie dans ses rapports avec la Philosophie et l'étude de la nature. Passant en revue quelques-unes des nouvelles découvertes dans le domaine de la physiologie et de la chimie, nommément la théorie cellulaire, les courants électriques dans le système nerveux, les mouvements

intimes de la matière, etc., il examine les conséquences que quelques auteurs modernes ont déduites de ces découvertes pour déterminer *l'essence de l'homme* et *l'intuition de l'univers*. Il fait voir comment une idée mal conçue de la *matière* et de ses *propriétés* conduit nécessairement, soit à nier la *substantialité* de l'esprit en général, soit à *diviniser* la *subjectivité*, l'esprit de l'homme. M. Perty partage, à la vérité, la manière de voir des savants qui considèrent l'homme comme point de départ dans l'étude de la nature et de l'esprit ; mais il veut que ce ne soit pas seulement l'homme dans son état physique et doué d'intelligence, mais que ce soit aussi l'homme dans sa vie morale et religieuse qui serve de base à cette étude ; il veut que même plusieurs phénomènes plus rares et moins évidents, tels que les pressentiments, les influences dites *magnétiques* et autres soient pris en considération, afin que *l'idée de l'homme* ne soit pas trop restreinte, mais qu'elle soit prise dans toute son extension. L'homme n'étant qu'une des *intelligences de l'univers*, et non pas *l'intelligence* même, non pas *l'absolu*, il convient que cette étude, de même qu'elle pénètre dans ses investigations jusqu'aux degrés infimes de la vie, devienne aussi *transcendante* et s'élève au de-là de l'homme.

L'orateur fait ensuite ressortir que la saine raison ne s'oppose point à l'admission d'un but qui ait présidé à l'organisation de l'univers, et que la loi de la nature peut parfaitement s'accorder avec la liberté d'un créateur. Il pense qu'une théorie satisfaisante de l'homme est également propre à ramener les partis de leurs exagérations qui jettent le trouble dans la société, et à menager, par la puissance de la vérité, la conciliation des esprits.

3. La commission chargée de l'examen des comptes de 1851 présente son rapport par l'organe de M. le colonel Lardy. Elle propose d'approuver ces comptes et de voter à M. Siegfried, caissier de la société, des remerciements pour le zèle, l'exactitude et la régularité parfaite qu'il a apportés dans cette partie de l'administration de la société.

Les remerciements sont votés à l'unanimité.

4. M. le président annonce que le Conseil d'Etat du Valais a fait don à la société d'une somme de 250 francs et d'une somme égale pour la réception de ses membres.

Une commission est nommée pour présenter au Conseil d'Etat l'expression de la reconnaissance de la société.

5. Le comité propose la ville de Porrentruy pour lieu de la prochaine réunion.

La proposition est acceptée et M. Thurmann est appelé à la présidence pour 1855.

Séance levée.

Séance générale du jeudi 19 août.

1. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

2. On passe, par scrutin de liste, à l'élection des candidats présentés par les diverses sociétés cantonales. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

3. M. Mérian fait un rapport sur la publication des mémoires de la société et en particulier sur le 12^e